



📍 **Siège** : 2 Rue Gustave Eiffel, 62000 Arras  
BP 20233 - 62004 Arras Cedex

☎ 03 21 51 17 15    ✉ [afp2i@afp2i.fr](mailto:afp2i@afp2i.fr)



[www.afp2i.fr](http://www.afp2i.fr)

## Compte-rendu

### Comité Territorial de Développement et de Coopération - Artois/Ternois

20 mars 2025 à Arras

#### Personnes présentes :

- BONAVENTURE-MATHON Coralie, CUA
- CORNOLLE Murielle, CCI/EGEE
- DEHAENE Fabrice, ADEFI
- DELCROIX Marcel, Emergences 62
- DEMUNTER Christine, AFP2i
- DEPAUW Christian, Campus Agro-Environnemental 62 Arras
- DERON Laurence, CCSA
- DETURCK Annick, Service Départemental à la Jeunesse
- LAURENT Cyril, CUA
- LEGLAND Isabelle, AFP2i
- LEMAI-DUCROCQ Daniel, AFP2i
- MABONA Clotilde, Mon Assistant Numérique Artois
- MARIANI Pierre, EGEE
- MASSON Mélodie, AFP2i
- MONOKY Mathieu, IRFA
- MONOKY Maurice, AFP2i

#### Personnes excusées :

- COTTEL Jean-Jacques, CCSA
- DUBOIS Rémy, AIFOR
- FLAHAUT François, Sous-préfet
- MOLON Aurélie, E2C

#### Synthèse des échanges/réflexions du collectif présent

*PowerPoint de présentation* : <https://www.afp2i.fr/page-13/la-demarche-app>

On note, pour 2024, une activité soutenue tant sur le champ de la formation, que de l'accompagnement, de l'insertion, et de l'accès à l'emploi, avec une prédominance pour la CUA (74 % du public de l'Artois/Ternois). Une volonté forte de maintenir les actions de proximité sur les territoires ruraux du bassin demeure, avec le soutien des intercommunalités et/ou des communes (Frévent, Bapaume, Avesnes-le-Comte, Brebières et Saint-Pol).

L'année 2024 s'annonce complexe sur le plan de la trésorerie, en raison du déficit 2023 à absorber, et d'une réorganisation des charges liées aux locaux et à l'énergie, impliquant la fermeture de sites :

- Saint-Laurent : avril 2024
- Saint-Nicolas-lès-Arras : décembre 2024

Pour 2025, les enjeux du maintien de l'ensemble des sites sur l'Artois-Ternois se posent, compte tenu de la baisse annoncée de 36 % par le Conseil régional Hauts-de-France concernant le financement du dispositif *S'engager vers un emploi* (*chiffres confirmés au 31 mars 2025*). Un débat a émergé entre les personnes présentes, sur l'importance de la mobilisation des élus et des partenaires, pour garantir un ancrage de proximité, indispensable pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Pour ces derniers, le digital learning ne peut constituer une réponse unique, à long terme, à l'AFP2i.

Cela rejoint d'ailleurs les constats de la dernière étude de l'INSEE sur l'illettrisme et l'illectronisme : une alerte est donnée sur la nécessité de limiter la réduction de l'accès au dispositif *S'engager vers l'emploi* pour les publics dont le projet de formation qualifiante vers l'emploi est confirmé ou réalisable à court terme.

Il est également proposé de procéder à une évaluation des résultats en matière d'insertion, en lien avec les métiers en tension du bassin.

Quid des publics spécifiques :

- Français Langue Étrangère (FLE)
- Personnes en situation d'illettrisme
- Personnes en souffrance psychique
- Bénéficiaires de minima sociaux, dont les freins à l'emploi sont multiples : santé, logement, mobilité, garde d'enfants, addictions, etc.

Face aux difficultés à maintenir un accueil "tout public", il devient nécessaire de ré interpellier élus et financeurs, afin d'envisager la mobilisation d'autres leviers que le seul SIEG *S'engager vers l'emploi*, notamment sur le 2<sup>e</sup> semestre 2025.

### Relevé de décisions

- Étudier la mobilisation de l'offre de formation AFP2i pour les salariés des entreprises, dans chaque territoire.
- Envisager l'organisation d'une conférence des financeurs, en lien avec le réseau des acteurs de l'emploi.
- Décision de ne pas donner suite à la demande collective de labellisation "CMA Territoire Apprenant" en lien avec l'APAPP, compte tenu du litige sur la labellisation APP/Qualiopi et de l'obligation de repartir sur un audit initial.